

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

25 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

Sont présents : Dominique FOUTRIER, Antoine MANGILI, Daniel MATHIOT, Bruno PORTE, Patrice FUGERE, Loïc PETIT, Christine PILLON, Chantal MAISON, Jean Michel GUENIN, Christophe TADIER,

Absent excusé: Gérard BOUVEROT ayant donné pouvoir à Dominique FOUTRIER

Secrétaire de séance : Loïc PETIT

Madame le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mme Dominique FOUTRIER, Maire, a lu le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015 qui a été approuvé à l'unanimité des présents et signé au registre des délibérations.

FESTIVITE DU 14 JUILLET

C'est une fête populaire et le programme sera le même que l'année précédente.

À partir de 16 heures : aubade de l'Espérance, distribution des livres aux enfants de la commune, jeux divers, stand de tir et fléchettes, collation, barbecue organisée par Anim'Coussegrey, distribution de lampions, retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Les différents points d'organisation ont été évoqués et l'accent sera mis sur la sécurité lors de la retraite aux flambeaux notamment à l'entrée du village, au croisement des routes et le lieu du tirage du feu d'artifice.

EXTENSION RESEAU EAU ET ELECTRICITE

Le Syndicat départemental d'Energie de l'Aube et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Vanlay ont été saisis pour l'un d'une demande d'extension du réseau public de distribution d'électricité et pour l'autre d'une demande d'extension du réseau d'eau potable pour desservir la propriété située chemin d'exploitation n ° 37 (lieu-dit « La Comme » et demande que la commune délibère sur ces deux demandes.

Madame le Maire indique que la SCEA P'tite Victoire représentée par Alexandre LECERT a déposé une demande d'installation de 3 tunnels pour un élevage 250 ovins et 30 bovins sur la propriété située chemin d'exploitation N° 37 (lieudit « La Comme ») au-delà des réseaux existants auprès des services de la Direction Départementale du Territoire qui a émis un avis favorable compte tenu de l'avis favorable sous réserve des dispositions relevant de l'article R.1321-57 du Code de la Santé Publique, des articles 153.3, 153.4, 154.2 155 et 155.2 du Règlement Sanitaire Départemental.

1) Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau public de distribution d'électricité pour la desserte de ces bâtiments pour un coût de travaux évalué à environ 22 955,00 €. Compte tenu des règles de financement propres au SDEA, la contribution demandée ne sera égale qu'à 11 095,80 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par 8 contre, 1 pour et 2 abstentions

REFUSE qu'un fonds de concours d'un montant évalué provisoirement à 11 095,80 € soit versé au SDEA, maître d'ouvrage.

REFUSE d'inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

2) Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau d'eau potable pour la desserte de ces bâtiments pour un coût de travaux évalué 10 560 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par 8 contre, 1 pour et 2 abstentions

REFUSE d'inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

Pour les raisons suivantes :

- projet privé
- aucun projet communal envisagé dans cette zone agricole.

DEMANDE DE CREATION D'UNE PLATEFORME ULM

Les services de la Préfecture ont transmis un dossier de demande d'autorisation de création d'une plate-forme ULM à Coussegrey, lieudit Grand Guidaux (section ZV n° 21) par Monsieur Claude BALINI pour avis.

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré M. BALINI - Président de l'association loi 1901 et M. BARAT Joël membre de l'association et propriétaire du terrain et présente le dossier :

- activité de loisirs avec activité de formation par un instructeur qui fonctionnerait principalement le week end
- les départs devraient se faire sur l'extérieur de la commune
- aucun besoin d'eau et d'électricité
- à l'avenir, construction d'un hangar de 20 m sur 24 m servant de garage pour 4 ou 5 appareils

Une discussion s'engage sur les conséquences de la mise en place d'une telle activité notamment au niveau des nuisances sonores que pourraient engendrer ce projet.

Elle soumet la demande au vote :

6 contre et 5 pour

Madame le Maire transmettra aux services de la Préfecture l'avis défavorable du conseil municipal.

TRANSFERT au SDEA DE LA COMPETENCE "INFRASTRUCTURES DE CHARGES NECESSAIRES A L'USAGE DES VEHICULES ELECTRIQUES OU HUBRIDES RECHARGEABLES

Madame le Maire expose que les statuts du Syndicats Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), auquel la commune adhère, ont été modifiées par arrêté interpréfectoral n° 2015069-0001 du 10 mars 2015, afin d'étendre le champ d'intervention du Syndicat au déploiement d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en tant que compétence optionnelle.

Acteur de la transition énergétique, le SDEA souhaite engager un programme départemental de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Madame le Maire indique qu'en application de l'article L2224.37 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 2.7 de ses statuts, le SDEA peut en lieu et place des communes, sur leur demande expresse, créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir :

1. **DECIDE** le transfert au SDEA de la compétence optionnelle « infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » dans les conditions de l'article 3 des statuts du syndicat.
2. **PREND ACTE** du fait que ce transfert de compétence porte sur une durée minimale

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Madame le Maire expose brièvement les points abordés au conseil communautaire du 23 juin

Collecte des OM et du sélectif :

- valeur de l'unité au 1er juillet 2015 : à la suite des aménagements effectués dans les modes de collecte des ordures ménagères et du sélectif, un avenant a été signé avec la société SI-TA DECTRA réduisant le coût de la collecte de 35 349.60 € TTC.

La valeur de l'unité servant au calcul de la REOM a été fixée comme suit :

* communes de - 150 habitants 90 €

* autres communes 116 €

* professionnels 121 €

La REOM des ménages, à compter du 1er juillet 2015, sera facturée sur les bases annuelles suivantes :

Critères	REOM - 150 habitants	REOM + 150 habitants
Personne seule	90.00 €	116.00 €
Coupe	135.00 €	174.00 €
Famille	180.00 €	232.00 €
Résidence secondaire	135.00 €	174.00 €

Règlements intérieurs :

- Les règlements intérieurs du service ordures ménagères, de l'accès à la déchèterie aux particuliers et accès à la déchèterie aux professionnels ont été modifiés et seront mises à disposition dans les communes prochainement.

- Un règlement intérieur d'utilisation d'un GPS pour le géocaching a également été élaboré. Deux circuits avec GPS géocaching sont mis en place sur Chaource. S'adresser à l'Office du tourisme de Chaource pour la location du GPS d'un montant de 2 €.

2) Ecole :

Madame le Maire communique les informations suivantes :

- elle a présenté un projet éducatif territorial (PEDT) en collaboration avec l'enseignante sur le conseil de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale. Il a reçu un avis favorable de la commission réunie le 15 juin 2015. Ce qui nous permettra de recevoir une subvention.

- Mme Marie ROBERT est nommée enseignante en remplacement de Mme Elise ARDEOIS.

3) Monsieur Antoine MANGILI a participé au conseil d'école du 19 juin 2015 et en rapporte l'essentiel :

* présentation des effectifs 2015-2016 :

Lignièrès : 15 - Coussegrey : 14 - Bernon 14 soit un total de 44 élèves.

* kermesse : samedi 26 juin à 15 h à la salle des fêtes de Lignièrès

* organisation de la rentrée 2015 :

Bernon : Mme ROYER quitte son poste, elle sera remplacée par Mme BELIN

Coussegrey : Mme ARDEOIS quitte également son poste et sera remplacée par Mme ROBERT

Lignièrès : Mme PARIS reste en poste

* garderie mise en place à Lignièrès à la rentrée

4) Monsieur Daniel MATHIOT indique qu'un petit spectacle, qui clôture les NAP, sera présenté le vendredi 25 juin à 17 h 30 à la salle des fêtes de l'Harmonie par les enfants, l'enseignante et les bénévoles ayant encadré ces activités tout au long de l'année suivi d'un goûter offert par la municipalité.

5) Monsieur Bruno PORTE rapporte les demandes suivantes :

- lors de la deuxième réception des travaux de voirie dans la grande rue, il avait été prévu que le regard devant le n°48 de la grande rue soit débouché et que la bordure en pavé entourant la porte devant le n° 46 de la petite place soit retiré. Il rappelle également que des aménagements devaient être faits également chemin des carrets en raison des détériorations dues au trafic intense durant les travaux de la grande rue. Il demande quand l'entreprise Gillet a l'intention de les effectuer. Madame le Maire indique qu'elle reprendra contact avec Bruno GILLET.

- le broyage des chemins sur le finage de Coussegrey n'a pas encore été fait. Madame le Maire indique que l'association foncière gère ce point et que le broyage est prévu après la moisson.

-Il apporte également une précision quant à la mise en place de la fibre optique. Elle ne sera pas distribuée chez l'habitant mais jusqu'au relais de Lignières.

- Il indique également qu'il se chargera de faucher le talus du chemin des carrets et de la voie de Bailly.

La séance est levée à 22 h 20